

16 juil 2021 -17:55

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juillet 2021](#)

Prolongation des plans stratégiques de sécurité et de prévention

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à prolonger les plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019.

Le projet vise à prolonger les plans stratégiques de sécurité et de prévention d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022. Dans l'attente de la réforme annoncée de la politique de subvention actuelle, cela permettra de garantir la continuité sur le terrain et de minimiser l'impact sur la charge de travail administrative, tant pour les autorités locales que pour l'administration.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 3 juillet 2019 relatif à la prolongation 2020 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be